



PASS SANITAIRE ET FOOTBALL

|| PASS SANITAIRE

Comme beaucoup d'autres activités, la pratique du football est subordonnée à la détention d'un Pass sanitaire.

Présentation

Contrôles

Organisation rencontres

Conclusions



PRÉSENTATION

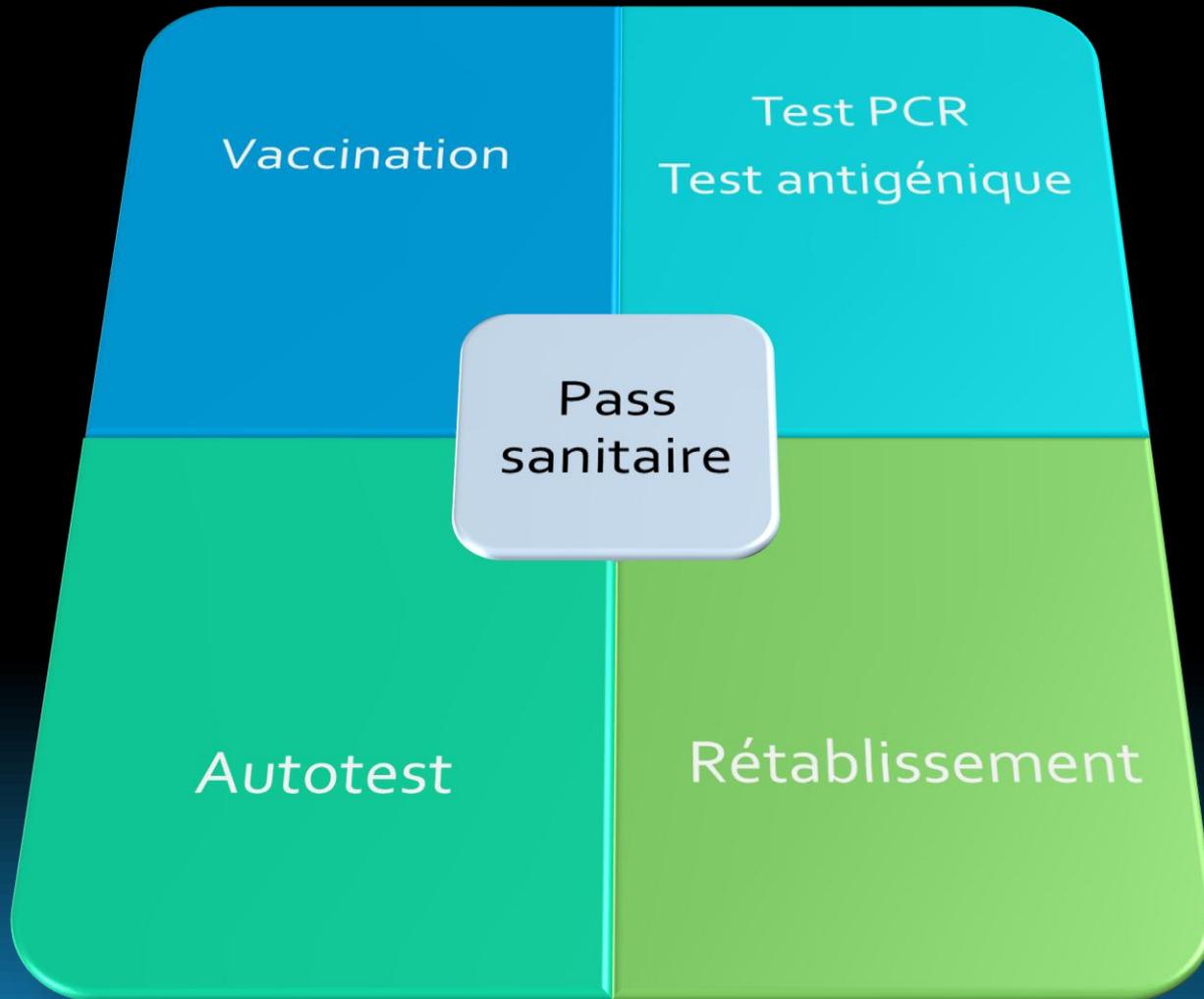
Qu'est ce que le pass sanitaire?

Document papier ou numérique apportant la preuve par présentation d'un QR code que la personne satisfait aux obligations sanitaires.

Son utilisation sur le territoire national est autorisée en vertu de la loi du 5 août jusqu'au **15 novembre 2021.....?**



Le pass sanitaire accepte 3 types de preuve



VACCINATION

Quel que soit le vaccin utilisé, il faut respecter un schéma vaccinal conforme pour obtenir une attestation de vaccination, objectivée par un QR code.

3^{ème} ou 2^{ème} injection préconisée pour plus de 65 ans et personnes « fragiles »

Pfizer
Astra Zeneca
Moderna

2 injections
3 semaines intervalle
1 semaine

Janssen
1 injection
4 semaines

Les différents tests

RT PCR

Prélèvement naso pharyngé ou salivaire

Réponse demi journée

Recherche des fragments du virus

Antigénique

Prélèvement nasal

Réponse 30 minutes

Recherche les antigènes du virus

2 types de test réalisés par des professionnels de santé.

Pour l'instant gratuits; ~44 € PCR, ~25€ antigénique à partir de mi octobre

Test PCR par prélèvement salivaire exclu du pass

Doivent dater de moins de 72h pour être pris en compte par le pass sanitaire:

Prélèvement jeudi 11h pass valable jusqu'au dimanche 10h59

Les autotests

Antigénique

Prélèvement nasal bas

Réalisé par la personne elle même

En présence d'un professionnel de santé superviseur

Réponse moins de 15 minutes

Recherche les antigènes du virus

Coût entre 5 et 6€

Saisie immédiate par le superviseur du résultat dans la base SI DEP

Doivent dater de moins de 72h pour être pris en compte par le pass sanitaire

La preuve de rétablissement

RT PCR
ou
Antigénique

Réalisé chez une personne ayant eu le Covid

Doit dater de moins de 6 mois et de plus de 11 jours

Indique que la personne a un très faible pouvoir de contagiosité.

Doit être positif pour être pris en compte par le pass sanitaire



LES CONTRÔLES

Qui peut contrôler

Le décret du 1er juin précise les personnes chargées du contrôle du pass sanitaire:

° *Les responsables des lieux, établissements et services ou les organisateurs des évènements dont l'accès est subordonné à la présentation du passe en application du présent décret ;*

° *Les personnes mentionnées aux 1° à 3° du présent II habilitent nommément les personnes et services autorisés à contrôler les justificatifs pour leur compte, selon les modalités décrites au III du présent article. Elles tiennent un registre détaillant les personnes et services ainsi habilités et la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes et services.*

Responsable des lieux

99% il s'agit des propriétaires des installations en l'occurrence les mairies

Organisateurs

- Pour les matchs officiels, FFF, LFO, District, **Présidents des clubs**
- Pour les matchs amicaux et les entraînements: **Présidents des clubs**

Police, Gendarmerie

A tout moment et en tout lieu public

Les Présidents doivent tenir à jour un registre mentionnant les personnes habilitées à contrôler, avec la date d'habilitation et les dates et heures des contrôles réalisés, et le nombre de personnes contrôlées

Qui contrôler....

A partir du 9 août toutes les personnes majeures accédant à certains lieux ou évènements présentant un risque de diffusion épidémique élevé tels que:

« ***stades, établissements sportifs, piscines, salles de sport .*** »

A partir du 1^{er} octobre tous les mineurs âgés de plus de 12 ans seront soumis aux contrôles. (à partir de la date d'anniversaire des 12 ans)



INTERDICTION DE DEMANDER UNE PIÈCE D'IDENTITÉ POUR S'ASSURER QUE LA PERSONNE MENTIONNÉE SUR LE PASS EST BIEN CELLE QUI LE PRÉSENTE

Comment contrôler...

Les certificats, qu'ils soient au format papier ou numérique, disposent d'un QR Code à flasher avec un téléphone portable à l'aide de l'application **TousAntiCovid Verif** disponible sur les stores Apple ou Android.

L'information de l'obligation de présenter un pass doit être donnée en amont de façon à ce que les personnes puissent correctement anticiper leur venue.





ORGANISATION DES RENCONTRES

LE PROTOCOLE F.F.F.

Le protocole a été construit dans le but d'adapter les modalités d'organisation des entraînements et matchs au contexte de la pandémie du Covid-19.

Ce protocole s'impose à tous **les acteurs** des compétitions avec ou sans passage au vestiaire et prend effet à compter du 10 aout 2021 pour les majeurs.

A partir du moment où le stade a fait l'objet d'un classement en établissement recevant du public (ERP) par son propriétaire et sous certaines conditions, le contrôle du Pass Sanitaire peut être obligatoire pour **le public**.

Il est conseillé aux clubs de se rapprocher de leur mairie pour savoir si l'enceinte a fait l'objet d'un classement ERP.



Contrôle des pass sanitaires (*Protocole FFF*)

Pour les joueurs, dirigeants, staff, arbitres, délégués il est obligatoire de présenter un pass sanitaire à la personne chargée du contrôle pour avoir le droit d'accéder au terrain et à la zone vestiaires. En cas de refus ou d'absence de pass, la personne se verra refuser l'entrée dans l'installation.



Pour le public le pass sanitaire ne sera exigé dans le cas où le stade (classé en ERP) est totalement clôturé par un grillage métallique et où il n'existe qu'une seule entrée exclusivement utilisée par le public (*Protocole FFF*)

Il ne sera pas non plus exigé à la buvette (*Dispense Protocole HCR*).



Contrôle des pass sanitaires (Protocole F.F.F.)

Président de club

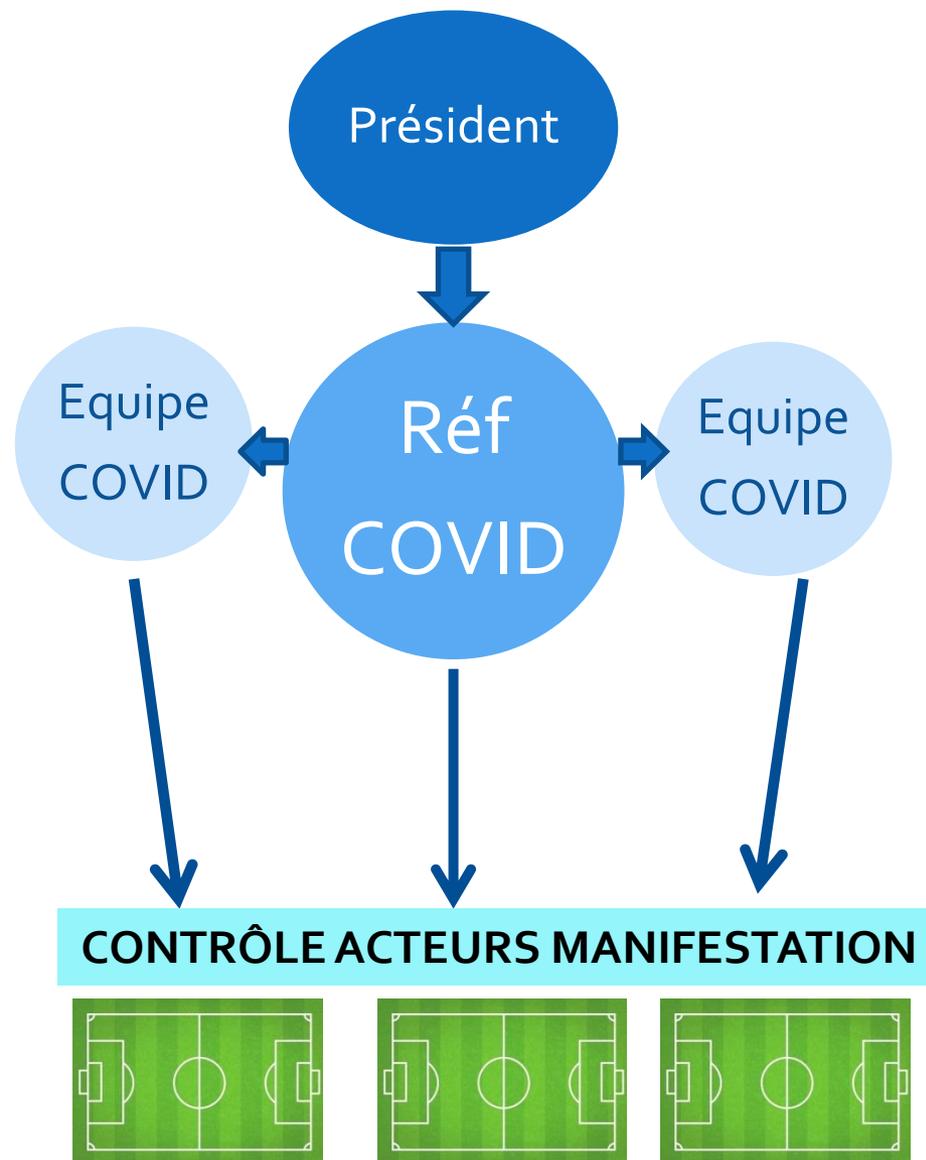
- vérifie auprès de la mairie le classement en ERP des installations
- désigne un « Référent Covid » qui s'entoure d'équippers
- identifie membres équipe Covid (licencié) dans un registre
- tient à jour un registre des contrôles (date, lieu, horaire, identité du contrôleur)

Référent Covid et ses équipiers

- est présent à chaque entraînement ou match à domicile
- vérifie la bonne mise en oeuvre de l'ensemble des dispositions du présent protocole
- est l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances
- vérifie l'application et le respect sur le site des mesures sanitaires

- vérifie les Pass sanitaires pour **tous les licenciés majeurs** accédant au stade, à partir du moment où ce dernier a fait l'objet d'un classement ERP. (**plus de 12 ans** à partir 1^{er} octobre; attente accord gouvernement pour dispenser de pass 1 mois suivant anniversaire 12 ans).

A partir du 1^{er} octobre contrôle aussi des **mineurs**



A quelle occasion (*Protocole FFF, PV Comex*)

Entraînements

Plateaux, tournois

Matchs amicaux

Matchs de championnats (ligue et district)

Coupes (France, Gambardella, toutes coupes District)

- *Contrôle des pass dans chaque vestiaire des joueurs inscrits FMI*
- *Présence représentant équipe adverse et délégué*
- *Information arbitre résultat contrôle*



Sanctions

➤ Sportives suite aux contrôles avant match

• Obligation par arbitre faire retirer joueur sans pass sur FMI

• Si 8 joueurs partie débute; si – 8 joueurs match perdu par forfait. (1 ou 2 équipes)

• Refus de retirer joueur FMI, ou pas obligé par arbitre:

*si l'équipe adverse refuse de jouer en le mentionnant sur la FMI elle aura match gagné, et l'autre équipe match perdu par pénalité

*si le match se joue malgré la présence connue de joueurs sans pass, pas de réserve a posteriori ni évocation

*si preuve utilisation pass frauduleux à posteriori, évocation possible

• Liberté à la commission compétente de sanctionner, joueur, arbitre, club cautionnant la participation joueur sans pass au match

• Aucun report de match en Coupe de France; match perdu automatique

➤ Financières et/ou pénales suite aux contrôles police

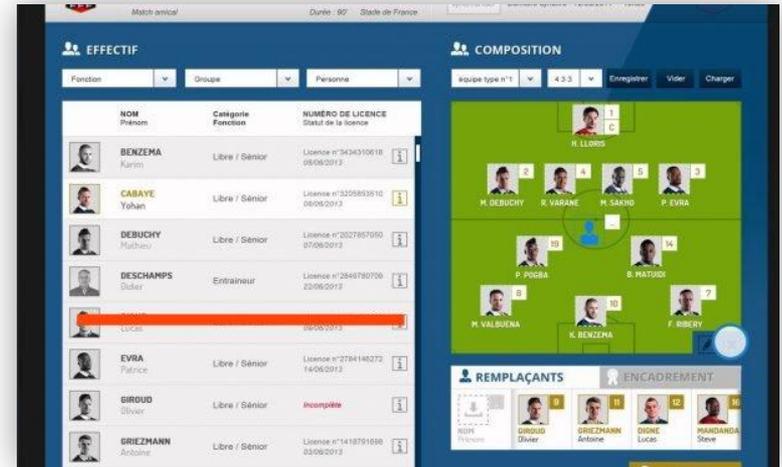
• Absence de pass (individu par police)

• Refus organisation du contrôle (président par police)

• Pass frauduleux (utilisateurs par police, justice)

• Contrôles complaisants (président par police)

• 135€ à 3750€ (répétition); 1 à 5 ans prison



Déroulement (*Protocole FFF*)

⚠ Si un délégué officiel est présent, il intervient pour garantir le respect du protocole dans la zone vestiaire et s'assurer que le club recevant a mis en place un dispositif permettant le respect des dispositions réglementaires.

Port du masque : obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans accédant dans l'enceinte sportive

Vestiaires des équipes et arbitres : pass sanitaire obligatoire pour y accéder; exclusivement réservé aux officiels, joueurs, encadrement, dirigeants; contrôle par le référent covid ou un membre de l'équipe COVID du club recevant. Port du masque obligatoire.

Mise à disposition gel hydroalcoolique: vestiaires, buvette, entrée..

FMI : gel hydroalcoolique pour chaque intervenant avant utilisation de la tablette. Pas de gel hydroalcoolique sur la tablette.

Contrôle des équipements : à l'extérieur (hors de toute zone de rassemblement).

Entrées et sorties des équipes et officiels : entrée et sortie de la zone vestiaires doit se faire de façon à limiter les interactions entre les joueurs et officiels avec entrée séquencée sur l'aire de jeu, club recevant en dernier, sous la responsabilité du délégué.

Ramasseurs de balle et animations : interdits. **Protocole d'avant-match :** supprimé

Activités des médias : aucun journaliste / photographe ne peut se rendre dans la zone vestiaire durant la manifestation, aucun photographe n'a accès à la zone des bancs de touche et à la sortie du tunnel.

Accueil du Public : autorisé avec respect des gestes barrières et contrôle du pass sanitaire si **le stade est classé ERP et si il est clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre de football. Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la présentation du pass sanitaire.**

Buvettes restauration: autorisées avec respect des règles de base (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des Hotels, cafés, restaurants (HCR)



CONCLUSIONS

Les limites du pass sanitaire...

Objectifs louables du pass
Inconnues mutation virus
Affaiblissement protection vaccin
Adaptation perpétuelle

Conflits familiaux

Perte licenciés

Suspicion inter-clubs

Incohérence avec absence pass pour des lieux clos avec promiscuité (établissements scolaires, transports en commun etc...)

Impossibilité de s'assurer de l'identité du porteur du pass.

Pas de contrôle pass à l'entrée du stade mais contrôle à la buvette

Incitation vaccination

55%

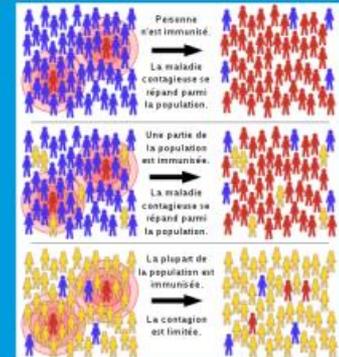


Immunité collective

55%

65%

90%



Malgré ces limites....

INCONTOURNABLE

Solidaires en évitant les conflits inter-clubs relatifs au pass

Tolérants en acceptant des avis différents sur l'innocuité des vaccins

Inventifs pour garder dans le club les personnes refusant la vaccination..... Autotests?



Synthèse

PROTOCOLE D'ORGANISATION DES RENCONTRES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

SPECTATEURS

Si l'accès du public se fait par une seule entrée dans un stade clôturé le contrôle du pass sanitaire est obligatoire.
Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.

BUVETTE ET RESTAURATION

Le protocole à appliqué est celui des hôtels, cafés, restaurants (HCR) : consommation assise, registre des présents, contrôle du pass sanitaire si celui-ci n'a pas été réalisé à l'entrée.

ACTEURS DE LA RENCONTRE

Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux vestiaires. L'ensemble des personnes figurant sur la feuille de match (joueurs, officiels, staff) doivent être en règle.

CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

Le contrôle est effectué par une personne habilitée (président du club désigne les personnes habilitées)

Procédure : tenue d'un registre des opérations de contrôle ; utilisation de l'application « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif » pour scanner les QR codes.

Contrôle dans les vestiaires avec représentant équipe adverse des joueurs inscrits sur FMI
Retrait des joueurs sans pass sinon match perdu.

REPORT D'UNE RENCONTRE

Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas suivant :

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs sur 7 jours glissants
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Coupe de France : aucun report autorisé : l'équipe est sortie de la compétition.

PORT DU MASQUE

Obligatoire en extérieur à partir de 11 ans, imposé par l'autorité préfectorale

LE PASS SANITAIRE C'EST QUOI ?

CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

Scan du QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Attestation de vaccination complète

OU

Test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h

OU

Auto-test négatif validé par un professionnel de santé de moins de 72h

OU

Test RT-PCR POSITIF plus de 11 jours et moins de 6 mois



MERCI POUR VOTRE ATTENTION